ART. PREMIER N° AS5

## ASSEMBLÉE NATIONALE

4 juillet 2013

ADMISSION EN QUALITÉ DE PUPILLE DE L'ETAT - (N° 1219)

Adopté

## **AMENDEMENT**

N º AS5

présenté par Mme Gourjade, rapporteure

-----

## **ARTICLE PREMIER**

Á l'alinéa 6, substituer aux mots :
« sur le fondement »,
les mots :
« en application ».

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel